

Programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec

Des jeunes initiés aux joies de la pêche cet été!

(Châteauguay, le 23 septembre 2022) – Grâce au programme Pêche en herbe de la Fondation de la Faune du Québec, près de 50 enfants ont participé à des activités d’initiation à la pêche cet été dans le cadre du camp de jour Mordus de nature d’Héritage Saint-Bernard.

Ayant comme objectif de développer la relève auprès des jeunes pêcheurs au Québec, ce programme clé en main a permis d’offrir aux jeunes mordus de nature une formation complète axée sur les bons comportements à adopter à la pêche. En compagnie de l’équipe d’éducateurs d’Héritage Saint-Bernard, ils ont entre autres appris à identifier des espèces présentes dans les lacs et rivières du Québec, ont étudié les bonnes habitudes de pêche à adopter et les règlements à respecter lors de la pratique de ce sport, en plus de vivre une initiation à la pêche dans un plan d’eau environnant.

Grâce à cette formation, chaque jeune a reçu un certificat de pêche valide jusqu’à l’âge de 18 ans ainsi que des brochures éducatives. Les jeunes pêcheurs peuvent maintenant s’adonner à ce sport tant prisé par les Québécois, et ce, en toute sécurité!

Le soutien financier de la Fondation de la faune du Québec a permis à Héritage Saint-Bernard de se doter de matériel de pêche et d’offrir une formation complète aux jeunes participants. Au terme du programme qui se déroulera également au cours des deux prochaines années, 240 enfants âgés entre 6 et 17 ans seront initiés à la pêche dans le cadre du camp de jour offert par l’organisme.

-30-

Source : Marie-Josée Landry
Directrice des opérations et superviseure du programme éducatif
Héritage Saint-Bernard
marie.landry@heritagestbernard.qc.ca
450 698-3133 poste 246

Communication : Marie-Hélène Dorais
Directrice générale adjointe et responsable des communications
Héritage Saint-Bernard
marie.dorais@heritagestbernard.qc.ca
450 698-3133 poste 227

** Les photos jointes à ce document peuvent être utilisées avec le crédit photo pour des articles en lien avec ce communiqué seulement. Toute autre utilisation des photos doit faire l’objet d’une entente avec le(s) photographe(s).*